

219C1668
FR0010298901-FS0832

20 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OFFICIIS PROPERTIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2019, la société de droit luxembourgeois REOF Holding S.à r.l.¹ (2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 septembre 2019, les seuils de 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société OFFICIIS PROPERTIES et détenir 18 202 603 actions OFFICIIS PROPERTIES représentant autant de droit de vote, soit 91,54% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions OFFICIIS PROPERTIES hors marché via l'exercice d'une option d'achat portant sur 5 765 375 actions OFFICIIS PROPERTIES, dont il est précisé que la réalisation effective doit intervenir au plus tard le 25 septembre 2019³.

¹ Cf. D&I 219C1545 du 5 septembre 2019 et D&I 219C1553 du 6 septembre 2019, ainsi que la note d'information établie par la société REOF Holding dans le cadre de l'offre publique de retrait visant les titres OFFICIIS PROPERTIES qu'elle a initiée (visa 19-420 en date du 3 septembre 2019).

² Sur la base d'un capital composé de 19 884 220 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société OFFICIIS PROPERTIES en date du 19 septembre 2019 et D&I 219C1666 en date du 20 septembre 2019.